VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de GUSTAVE LEHMANN, Sr.

No 84,198 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau : 134 rue Carondelet

MARDI, LE 20 OCTOBRE 1908,

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE,

Il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 Septembre 1908, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division "D", agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de ladite Cour, Division "B", maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la Propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Antonine, Foucher et Prytania, mesurant 100 pieds de face à l'avenue St-Charles sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, entre lignes parallèles, sur lesquelles dites deux rues elle forme l'encoignure, ladite portion de terre étant composée des lots numéros 14, 15, 16 et 17 et vingt (20) pieds du lot No 13, contigu dans le fond desdits lots 14 à 17 inclusivement, d'après un plan du Faubourg Delachaise et Plaisance, fait par C. A. Heddin, voyer, et déposé pour références en l'étude de T. Guyol, notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par le No 3628 avenue St-Charles et comprennent une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises, retirée du trottoir et contenant au rez de chaussée une grande véranda et vestibule pavé en tuile, grand salle de réception avec plancher en bois dur, salon, librairie, salle à manger, salle à déjeuner, office, cuisine, chambre de provisions, escalier dans le fond avec office au dessous. Le premier étage contient grand vestibule, 5 grandes chambres à coucher, 3 chambres à bain, cabinet de toilette, chambre à cendre, coffre en cèdre dans chaque chambre, galerie sur le devant, dans le fond et sur le côté, la mansarde contient 4 chambres et deux cabinets.

Les principales chambres de la maison magnifiquement décorées et tapissées, gaz et électricité dans toute la maison, cheminée en marbre et en tuile. La maison est chauffée à la vapeur, grand fourneau sous la maison servant à cet effet ; la bâtisse dans la cour contient buanderie et chambre de domestique. 2 citernes et filtre dans la cour. Le trottoir et la cour et les promenades dans le jardin sont cimentés.

Un des "Homes" les plus complets de notre magnifique avenue de résidence. Des cartes de l'encanteur seront nécessaires pour l'inspection des lieux.

2° Le bon terrain pour bâtir, avec maison pour automobile et hangar qui s'y trouvent, décrit comme un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Antonine, Prytania et Foucher, désigné par la lettre C, sur un devis d'apentage fait par Edgar Pillié député voyer de ville, le 23 mars 1898, et d'après lequel dit devis de voyer ledit lot mesure, commençant à un point de distance de 150 pieds de l'encoignure de l'avenue St Charles, 30 pieds de face à la rue Antonine sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles. ledit lot est composé du tout du lot original No 13, lequel a une façade de 15 pieds, 7 pouces sur ladite rue Antonine, et d'une portion du lot No 12 mesurant 14 pieds 5 pouces de face à la rue Antonine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la portion à crédit devant être représentée par deux billets du même montant de un et deux ans dûs respectivement après la date de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication ; lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec 5 pour cent d honoraire d'avocat sur le montant du principal et de l'intérêt en cas de non paiement à maturité et l'acte ou les actes de vente et hypothèque devant contenir la confession du jugement, taxe, assurance, et toutes les autres clauses usuelles et de coutume de sécurité. l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère ou enchères toutes les taxes pour l'année 1908 et de déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de cela pour lier la vente.

L'acte ou les actes de vente et hypothèque devant être passés pardevant M. M. Boatner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Chas Rosen, avocat.

19sept—19 20 27—oct 4 11 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WILLIAM E. HALL.

No 251, Vingt-Cinquième Cour Judiciaire de District, Paroisse de Tangipahoa, Louisiane.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 13 OCTOBRE 1908,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon Clay Elliot, juge de la susdite Cour, signé le 15 juillet 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Henry Clay, les rues Pitt, Calhoun et Garfield (autrefois Jeanet), mesurant 64 pieds 4 pouces 1 ligne de face à l'avenue Henry Clay sur 140 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur et façade à la rue Garfield, et environ 141 pieds 8 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté ladite portion de terre étant composée du tout des lots 18 et 19 et une portion du lot No 20, aboutissant dans le fond. Les améliorations sont désignées par le No 1438 avenue Henry Clay, et comprennent une résidence en bois à deux étages contenant 10 chambres, chambre à bain, etc.

2° Une moitié d'intérêt indivis dans et à trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 47, borné par les rues Sud Peters, Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un plan dressé par Joseph Pillié, voyer, le 23 mai 1838, annexé à un acte pardevant C. Pollock, ancien notaire en cette ville : ledit lot No 1 mesure 87 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Erato par une profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas, contigu aux lots Nos 2 et 3, de 156 pieds 3 pouces 4 lignes, et sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Sud Peters ayant une profondeur de 120 pieds 9 pouces 4 lignes de là, courant à un angle droit vers la rue Tchoupitoulas, 15 pieds, 11 pouces, 6 lignes, delà s'étendant à une autre profondeur vers la rue Gaiennie, 35 pieds 6 pouces, 2 lignes à la ligne du fond sur laquelle il mesure 71 pieds 10 pouces. Le lot No 2 formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Erato et mesurant 81 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Erato entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesure 75 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1148 et 1160 rue Tchoupitoulas, et 425 à 449 rue Erato et comprenant bâtisses d'entrepôt à un étage.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement complet, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, et dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer, en plus et au-dessus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année A. D. 1908 ; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. A. Parsons, avocat.

12 sept—12 13 20 27—oct 4 11 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Cudahy Packing Co. of La., Ltd., vs C. G. Merritt.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nile-Orléans—No 36.059—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt No 726 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 2me jour d'octobre 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir : Un lot d'épiceries assorties liqueurs, 1 "cash register," trois balances, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions— Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Philip Gensler, Jr., avocat pour la demanderesse.

21 sept—21 27 oct 2

Pierre Masone vs Peter Kiarez.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 36.068—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 1er jour d'octobre 1908, à 11:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir : Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Ed P. Klienert, avocat pour le demandeur.

20 sept —20 29—oct 1

Mme Margaret Willis vs Mme Sallie Lee.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans -No 36.073 -En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 1er jour d'octobre 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir : Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions —Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Henry G. Stewart, avocat pour la demanderesse.

20 sept—20 29—oct 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme D. Lee, agent vs Rose Johnson.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE ORLEANS — No 3,075 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Thomas F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, 225 rue Morgan, Cinquième District de cette ville, le MERCREDI 30me jour de septembre 1908, à 11 heures A. M. — Un lot d'articles de maison, meubles et effets, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions— Comptant. GEO W. POLLOCK, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

19 sept—19 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Arthur Sierra vs Louis Boudeau.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, Lne. — No 3,060 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Thomas F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt 225 rue Morgan dans le Cinquième District de cette ville, le 7 octobre 1908, à 11 heures a. m. — Un wagon recouvert à quatre roues. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. GEO W. POLLOCK, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

25 sept—25 30—oct 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de England H. (alias Edw.) Harris.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 86,530— Division D — Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu England H. (alias Edw.) Harris, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.

24 sept—24 28—oct 3

Succession de Alphonse Durel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 86.617 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— E. T. Florance avocat.

24 sept—24 28—oct 3

Succession de John Jung.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 86.440—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve John Jung, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Robert J. Maloney, avocat.

19 sept—19 23 28

Succession de Charles Noe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 87,201—Division E. — Attendu que Catherine Wolf, veuve de Charles Noe, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Noe, décédé intestat ; avis est, par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — W. McL. Fayssoux, avocat.

18sept—18 22 27

Succession de J. B. Junqua.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,433—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par P. A. Bacas, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — E. Pomes avocat.

19 sept—19 23 28

AVIS AUX CREANCIERS

W R. Irby vs Cage, Drew & Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 79,567 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de ce receveur et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. R. Irby, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—

22 sept—22 26—oct 1

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Simple, 520 rue S. Cortez,

Entre les rue D'Hémécourt et Baudin.

Succession de Charles W. Tillman.

No 85,901, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur —Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 13 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, maintenant absent en congé daté le 8 septembre 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 520 rue Cortez, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Télémacque, Cortez, D'Hémecourt et Baudin, lequel dit lot est désigné par le No 26 sur un plan d'arpentage par C. Unca Lewis, voyer et mesurant 24 pieds, 7 pouces, 1 ligne de face à la rue Cortez sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant : 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. A. Parson, notaire, aux frais de l'acquéreur

12sept—12 13 20 27—oct 4 11 13

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Grande Résidence et Commode, Nos 1437-39 rue N. Rempart, coin Kerlerec.

Succession de Raphael O. Marcour.

No 86,174— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau (2me étage) No 311 rue Baronne, JEUDI, le 22 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 14 septembre 1908, in re Succession du Dr Raphael O. Marcour il sera vendu à l'enchère publique :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot 11, de l'ilet 379, borné par les rues Rempart, St-Claude, Kerlerec et Columbus, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté du 31 mars 1854, annexé à un acte pardevant P. B. Laresche, notaire, le 2 mars 1855, lequel dit lot mesure [en mesure américaine] 53 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Rempart, 63 pieds de largeur dans le fond sur la ligne le séparant du lot No 10, et 67 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur une ligne oblique sur le côté vers la rue Columbus et 70 pieds de profondeur et façade à la rue Kerlerec. Les améliorations comprennent le grand cottage résidence commode en briques avec mansarde ayant des chambres, portant les numéros municipaux 1437-39 rue N. Rempart, ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages dans le fond, écurie, etc., hydrant et citerne.

La propriété est splendidement située, à un ilet de l'avenue Esplanade, chars électriques en face, et la rue Kerlerec pavée et à proximité des marchés, écoles, églises, et à peu de frais pourrait être convertie en une maison double ou en un endroit de commerce.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur, daté le jour de l'adjudication et portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantie par lien de vendeur et privilèges, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer, en plus de son enchère, les taxes de 1908, l'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

MM. Dart & Kernan avocats.

20sept—20 27—oct 4 11 18 22

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Gabe Lawrence et épouse.

No 86,737—Cour Civile de District.

JEUDI, 29 OCTOBRE 1908, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

COTTAGE SIMPLE,

No 4220 Rue Sud Claiborne.

Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 14 septembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 4220 rue Sud Claiborne, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 670, borné par les rues Sud Claiborne, Milan, Willow et Berlin, et désigné comme lot No 24, et mesurant 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, représentée par billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer en sus et en plus de son enchère les taxes de l'année 1908, et déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur, No 137 rue Carondelet.

Jas J. McLoughlin, avocat pour l'administratrice.

27 sept—27—oct 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE

CHEVAL ET WAGON.

Effets Mobilier, Meubles, Etc.

LUNDI, LE 5 OCTOBRE,

Sur les lieux No 4220 rue Sud Claiborne,

A 11 HEURES A. M.

Succession de Gabe Lawrence et épouse.

No 36,737—Cour Civile de District.

GEO. ST-PAUL, Encanteur. No 137 rue Carondelet.

24sept—24 27—oct 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Martin J. Leroy.

No 73,348, Cour Civile de District.

Jeudi, le 15 octobre 1908 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 RUE BARONNE.

10 terrains élégants pour bâtir sur la rue Art, entre les rues Johnson et Prieur, borné par la rue Painters, à moins d'un ilet des cars de la rue Villeré, maintenant en opération.

Conformément à un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté le —— septembre 1908 dans l'affaire ci-dessus nommé, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit :

Dix (10) certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Arts, Johnson, Prieur et Painters. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Arts et Johnson et mesurant 32 pieds de face à la rue Arts sur 110 pieds de face et profondeur sur la rue Johnson ; les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 faisant face à la rue Arts et mesurant chacun 32 pieds sur ladite rue Arts sur une profondeur entre lignes parallèles de 110 pieds ; le lot No 10 formant l'encoignure des rues Arts et Prieur et mesurant 32 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Arts sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 110 pieds.

Conditions - Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus du prix d'achat les taxes de l'année 1908 et de payer pour l'acte de vente pardevant Anthony J. Rossi, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

GEO. ST-PAUL, Encanteur, No 137 rue Carondelet.

Frank T. Echezabal, avocat pour la tutrice du mineur.

13 sept—13 20 27—oct 4 11 15

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour qui cela peut concerner.

FOIN ! FOIN !

La I. C. R. R. Co. fera vendre au plus haut enchérisseur, à son entrepôt No 25 coin des rues Freret et Poydras, le LUNDI, 5 octobre 1908, à 11 heures A. M., conformément à la loi No 167 de la session 1898 de l'Assemblée Générale de la Louisiane autorisant la vente par porteur commun de tout fret non réclamé et régularisant la disposition des produits.

Pour le Compte de l'Illinois Central R. R. Co.,

Ex. I. C. char 130008 couvert par notre proA 272, 7 avril, E. St-Louis, way bill 33552 le 15 février, consigné à Benedict Commission Company, 293 balles de foin.

Conditions —Comptant et livraison immédiate.

W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau, No 739 rue Union.

25 sept—25 27—oct 5

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de L. P. Galas.

No 86,739 — Division D. — Cour Civile de District.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D., agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, daté et signé le 25 septembre et adressé à Will J. Morgan, Encanteur, je vendrai à l'encan, MARDI, le 27 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Congress, Rempart et Indépendance, désigné par la lettre B, par D. E. Seghers, voyer, daté du 26 octobre 1907. Ledit lot mesure 29 pieds 10 pouces de face à la rue Rempart sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1908 devant être assumées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant Jos. Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN, Encanteur, 331 rue Carondelet.

27 sept—27—oct 4 11 18 25 27

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Deux Splendides Cottages Doubles

Nos 505-07 Rue Johnson

—ET—

Nos 2110-12 Rue Poydras.

Succession de ANNA KIRSCHBAUM, Veuve de FREDERICK BRANDT.

No 79,562—Cour Civile de District, Division E.

Mardi, 20 Octobre 1908, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 Rue Baronne.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, daté le 8 septembre 1908, dans la susdite affaire, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Premièrement—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Johnson, Perdido et Galvez, désigné par le numéro "Deux" et mesurant trente pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Deuxièmement. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le fond du faubourg Ste-Marie, Premier District de cette ville, et désigné par le No Quatorze de l'ilet No Quatre, lequel est borné par les rues Lafayette (autrefois Hevia), Johnson, Galvez et Poydras, d'après un plan dressé par Louis Bringier, voyer général sous la date du 20 avril 1839 et déposé pour référence en l'étude de D. L. McCay, alors un notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure trente-trois pieds un pouce de face à la rue Poydras, trente deux pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur dans le fond la divisant du lot No Trois, soixante dix-sept pieds cinq pouces et une ligne de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Treize, et soixante dix neuf pieds trois pouces trois lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quinze.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an. de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue. 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement.

L'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication et assumer les taxes de 1908. l'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey et Benedict, avocats.

17 sept—17 20 27—oct 4 11 18 20

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de Choix pour Bâtir dans le Sixième (6) District.

Succession de Joseph John Bruck.

No 86,632— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER —G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 13 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 13 juillet 1908 et d'un autre ordre daté le 18 août 1908 et le 3 septembre 1908 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés foncières comme suit décrites, à savoir

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le sixième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues State, Preston ou Annonciation, Market ou Laurel et la ligne de Hurstville, étant l'ilet désigné par le No huit (8) dans le plan original de Bloomingdale, aussi sur un plan fait par A. G. Blanchard, député voyer de ville, sous la date du 13 mai 1875, et annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le 28 mars 1885, laquelle dite portion de terre est ceci désignée mesure 154 pieds et 10 pouces de face à la rue Annonciation ou Preston, 150 pieds 2 lignes de profondeur sur la ligne le séparant de la propriété appartenant autrefois à C. Hurst et maintenant nommé Hurstville, 150 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue State et 152 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond, laquelle portion de terre comprenant 5 lots désignés par les lettres A, B, C, D et E. Le tout d'après un plan et certificat d'arpentage fait par Edgar Pillié, voyer, daté le 11 septembre 1895 et annexé pour référence à l'acte d'achat ci-après mentionné pardevant moi, notaire, le 30 septembre 1895. Etant la même propriété que le défunt Joseph John Bruck a acquis par achat de la succession de Elizabeth Bruck, d'après un acte passé pardevant moi, le notaire soussigné, le 23 juillet 1907 et enregistré au bureau des transferts de cette paroisse dans le livre 218 folio 68.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un, deux et trois ans pour des billets des acquéreurs, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété, et toutes les clauses usuelles de sécurité ; l'acquéreur devant payer les taxes de 1908 et faire un dépôt de 10 0/0 pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant M. Bussière Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

Jorge F. McGloin, avocat.

12 sept—12 13 20 27—oct 4 11 à dat.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Excellente Occasion pour s'Engager dans une Entreprise de Manufacture bien connue.

Par ordre des Receveurs.

La Bâtisse bien établie de Petit & Boh Co. consistant en une Grande Fabrique, Encoignure des rues Lafayette et Chartres, équipée avec Machines et Dépendances. Devant être vendue comme Usine complète.

Entrepôt Nos 625 et 627 avenue Lafayette. Et le Four à Sécher coin Chartres et Clouet. Liquidation de Petit & Boh Co. No 84,673, Cour Civile de District, Div. D.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 8 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 3 août 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division B, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Div. D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée :

1° Deux certains lots de terre situés, s'étendant et étant dans le faubourg Washington, au dessus de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Enghein, Port, Moreau et Casacalvo et désigné comme numéros un et deux du carré ou ilet quatre sur un certain plan dressé par Jos Pillié voyer, le 9 février 1835, déposé en l'étude de Félix Grima, notaire. Ledit lot No un formant l'encoignure des rues Enghein et Moreau et mesurant d'après ledit plan 28 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Moreau sur 100 pieds de profondeur et faisant face à la rue Enghein, et le lot No 2 est contigu audit lot No 1, mesurant 29 pieds de face à la rue Moreau 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Dans la propriété ci dessus décrite se trouvent les machines et dépendances suivantes qui seront vendues conjointement avec les bâtisses en bloc à savoir : Machine à Percer, Etabli, 1 Scie à Raban, 1 Tour à Façon, 1 Scie de Long, 2 Varlopes, 1 Scie à balancier (cadre en fer), 1 Scie à Fendre (dessus en bois), 1 Sticker, 1 Tenon et les attachements, 1 Tour Complet, 1 Mouleur, 1 Planeur, 1 Machine à faire les Mortaises, 1 Couteau Automatique, 1 Scraper, 1 Scie (jig et table) 1 Sableur, 1 Couteau Balance, 1 Presse à Parquer, 1 Machine à Tordre, 40 Poulies, 1 Elévateur, 1 Etabli et Matcher Bits, 1 Dode Head 1 10 1 7 1/2 et 2 30 h. p. Moteurs 850 pieds de courroies et Soufflet complet.

Le tout sera vendu comme un atelier complet.

Les améliorations ci-dessus comprennent une grande bâtisse en briques formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Chartres.

2° Un lot de terre dans le même ilet que la propriété ci dessus décrite, désigné comme No 23 sur un plan de Pillié ci dessus référé, mesurant 29 pieds, 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette, et 120 pieds, 3 pouces et 6 lignes de profondeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La propriété ci dessus comprenant l'entrepôt commode, lequel peut être changé en une résidence, Nos 625-27 avenue Lafayette.

Les conduits du four à sécher sur la propriété à la rue Chartres et Clouet et comprenant simplement les fours à sécher et pas le terrain.

Conditions— Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1908, en plus du prix de la vente et de payer pour tous les certificats et de faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Joseph Q. Gewland, notaire aux frais de l'acquéreur.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois Couvert en Ardoises.

Un Bon Placement et Situé à l'endroit où les Propriétés Sont Toujours en Demande.

No 1993 rue Marengo, entre les rues Dryades et Rempart.

SUCCESSION DE RICHARD SINGLETON.

No 86.816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 22 octobre à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour rendu et signé le 16 septembre 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, St Denis maintenant Rempart, Marengo et Constantinople, désigné comme l'ilet No 81, ledit lot de terre est désigné comme lot No 6 sur un plan dressé par H. A. Boudousquié, ingénieur civil, daté du 19 mars 1872 et déposé en l'étude de A. Boulingny, alors encanteur en cette ville, d'après lequel dit plan ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises contenant galerie sur le devant et trois chambres. Dans le fond il y a une bâtisse à deux chambres et hangar fermé, citerne, etc.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, et de faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

D. M. Dimitry, avocat.

20 sept—20 27—oct 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Commerciale de Valeur Améliorée et Désirable DANS LE QUATRIÈME DISTRICT,

Formant le coin des rues Tchoupitoulas et St-André, dans l'ilet borné par les rues Adèle et Rousseau,

Portant les Nos municipaux 2001 et 2005 rue Tchoupitoulas.

Southern Indiana Glass Works vs Red Rock Company.

No 84.473—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur— JEUDI, le 8 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de Cour signé le 2 septembre 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B agissant pour l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St-André, Adèle et Rousseau, formant l'encoignure des rues St-André et Tchoupitoulas et mesurant 51 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 138 pieds 1 pouce et 9 lignes de profondeur et façade à la rue St-André, 123 pieds plus ou moins de profondeur sur l'autre ligne de côté et 48 pieds 6 pouces de largeur dans le fond étant désignée par le numéro municipal 2001 et 2005 rue Tchoupitoulas.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques à deux étages et mansarde avec de grands et spacieux compartiments sur chaque étage. Contigu dans le fond se trouve un bon entrepôt à un étage et écurie.

La bâtisse est en splendide condition, le rez de chaussée est pavé en ciment, cabinet sanitaire lavoir et élévateur à main.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1908 en plus du prix de la vente et faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Lyle Saxon, notaire, aux frais de l'acquéreur

6 sept—6 13 20 27—oct 4 8

Geo St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante Bâtisse Commerciale en Briques à trois (3) Etages,

Formant le coin des rues Lafayette et Commerce et connue comme No 322 rue Lafayette

JEUDI, 22 OCTOBRE 1908, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Dans l'affaire du Receveur de C. DOYLE & Co., Ltd. No 85,916—Cour Civile de District.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, ledit ordre daté et signé le 14 septembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Premier Dist lot de cette ville, désignés comme lots Nos neuf et dix de l'ilet No 60, borné par les rues Lafayette, Girod, Tchoupitoulas et Commerce, sur un plan dressé par J. Thompson, voyer, daté le 16 mars 1842, et déposé comme plan No 45, en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville,

D'après lequel plan lesdits lots mesurent comme suit : Le lot neuf a vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur de soixante-trois pieds sept pouces et sept lignes entre lignes parallèles et le lot No dix a vingt-deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur et façade à la rue Commerce de soixante-trois pieds sept pouces et deux lignes, et soixante trois pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No neuf, et vingt-cinq pieds huit pouces et six lignes de largeur dans le fond ; ledit lot No dix formant l'encoignure des rues Lafayette et Commerce.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a en un ou un et deux ans, représentée par billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue portant intérêt au taux de huit (8) pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement.

L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur qui doit assumer les taxes pour l'année 1908 en plus du prix d'achat et devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

GEO. ST-PAUL, Encanteur, No 137 rue Carondelet, Phone Main 2268—W.

Jas. J. McLaughlin, avocat pour le receveur.

20sept—20 27—oct 4 11 18 22

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

C. FAUST, Président. Incorporée en 1882. LOUIS RUCH, Secrétaire

Sont prêts à nettoyer entièrement et à désinfecter à court délai toute sorte de

Fosses, Voûtes, Lieux d'Aisance Souterrains, Etc.

Travail de Premier Ordre. TELEPHONE MAIN 3313. Termes Raisonnables

Bureau 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet,

ASTHME ET CATARRHE

GUERIS par les CIGARETTES ESPIC ou la POUDRE

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES

Le FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC est le plus efficace de tous les remèdes pour combattre les Maladies des Voies respiratoires.

IL EST ADMIS DANS LES HOPITAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Toutes Pharmacies, 2 fr. la Boite. — VENTE EN GROS : 20, Rue Saint-Lazare, 20, PARIS.

EXIGER LA SIGNATURE CI-CONTRE SUR CHAQUE CIGARETTE